



Conseil de Communauté

Compte rendu succinct

Affiché au siège de la
C.A.G.B. le :
20/12/2007

**Séance du vendredi 14 décembre 2007
qui s'est déroulée à la C.C.I.D du Doubs**

Visé par :
La Directrice Générale
Adjointe des services,
Cécile Genty-Guemard

PRESENCES

- liste des présents annexée

RELEVÉ DE DECISIONS

Le Conseil de Communauté s'est réuni le vendredi 14 décembre 2007 à 18 heures 00 à la salle des séances de la C.C.I.D. du Doubs, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon. Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Conseil a pris les décisions suivantes :

Commission n°01 : Finances et Personnel

Finances

↳ R- I.1.1 - Décision Modificative n° 3

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur cette proposition de Décision Modificative n°3 au titre du budget 2007 pour le budget principal et les budgets annexes de la CAGB.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 84 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R- I.1.2 - Débat d'Orientations Budgétaires 2008

Le Conseil de Communauté a débattu des Orientations Budgétaires 2008.

↳ R- I.1.3 - Avenant à la convention de service partagé entre la CAGB et le SYBERT

M. MARTIN ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la passation d'un avenant pour 2007 à la convention de service partagé passée entre la CAGB et le SYBERT,
- autorise Monsieur le Président à signer cet avenant à la convention.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 103 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R- I.1.4 - Avenant à la convention de service partagé entre la CAGB et le SMSCoT

M. REYLE ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la passation d'un avenant pour 2007 à la convention de service partagé passée entre la CAGB et le SMSCoT,
- autorise Monsieur le Président à signer ces avenants.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 103 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R- I.1.5 - Demandes de garanties d'emprunts compétence Habitat (octobre 2007) pour Néolia

Mme POISSENOT ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur ces nouvelles demandes de garanties d'emprunt en matière d'habitat, dans le respect des ratios prudentiels définis dans le règlement des garanties d'emprunt de la Communauté d'Agglomération,
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces administratives nécessaires à leur mise en place.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 103 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R- I.1.6 - Centre d'Enfouissement Technique des Andiers (Chalezeule) -Transfert de gestion au profit du Grand Besançon et modalités de gestion

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la mission d'exploitant du CET des Andiers par la CAGB à compter du 1^{er} novembre 2007, conformément à l'arrêté préfectoral du 9 octobre 2007 et aux délibérations des communes de Chalezeule, de Besançon et du syndicat intercommunal de BTC,
- autorise Monsieur le Président à signer la convention d'autorisation d'exploiter le site jointe en annexe, entre la commune de Chalezeule (propriétaire) et la CAGB (exploitant),
- se prononce favorablement sur l'organisation de l'exploitation du site et l'adoption du règlement intérieur présenté dans le présent rapport,
- se prononce favorablement sur l'adoption des tarifs proposés dans le présent rapport pour la période allant du 1^{er} novembre 2007 à la fin 2008.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 104 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R- I.1.7 - Volet Solidarité Economique de la DSC 2007 de la commune d'Auxon-Dessous : rectification du montant

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- valide la modification du montant du volet solidarité économique de la DSC de la commune d'Auxon-Dessous pour 2007, soit un montant de 5 108 €,
- valide, en conséquence, le montant total de la Dotation de Solidarité Communautaire 2007, soit 2 722 301 € (tous volets confondus).

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 104 Contre : 0 Abstention : 0

Personnel

↳ R- 1.2.1 - Création de postes

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- la création des postes énumérés,
- la modification de la liste des emplois permanents.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 103 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R- 1.2.3 - Ajustements techniques suite à des procédures de recrutements

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le recrutement d'un agent non titulaire dans le cadre des dispositions de l'article 3, de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoire,
- autorise Monsieur le Président à signer le contrat à intervenir dans ce cadre.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la création de grade de technicien supérieur (catégorie B),
- se prononce favorablement sur la suppression en parallèle du grade de rédacteur (catégorie B),
- se prononce favorablement sur le recrutement d'un agent non titulaire dans le cadre des dispositions de l'article 3, de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoire,
- autorise Monsieur le Président à signer le contrat à intervenir dans ce cadre.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le recrutement d'un agent non titulaire dans le cadre des dispositions de l'article 3, de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoire,
- autorise Monsieur le Président à signer le contrat à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 103 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R- 1.2.4 - Avancements de grade : créations et suppressions de grade

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- la création des grades énumérés,
- la suppression des anciens grades,
- la modification de la liste des emplois permanents.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 103 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R- 1.2.5 - Indemnité compensant les jours de repos non pris

A la majorité, 5 voix contre, 17 abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la mise en oeuvre, dans les conditions définies ci-dessus, de cette indemnité compensant les jours de repos non pris et de ce fait travaillés.

Rapport adopté à la majorité : Pour : 80 Contre : 5 Abstention : 17

Commission n°02 : Economie

↳ R- 2.1 - Pôle des Microtechniques : action collective dédiée à la mise en réseau, au partage de l'information et à la promotion

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur un co-financement de ce projet par la CAGB à hauteur de 24 250 €,
- autorise Monsieur le Président à signer la convention à intervenir avec l'association de gouvernance du Pôle de compétitivité des Microtechniques, bénéficiaire de cette subvention.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 100 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°05 : Aménagement de l'espace

↳ R- 5.1 - Fonds centres de villages : programmation des projets

MM. FOSTEL, TARDIEU, BAUER, MAILLOT et PRALON ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la programmation (ou le principe de programmation) des projets suivants :
 - l'octroi d'une subvention sur les travaux pour la restauration de la fontaine ronde du 19^{ème} siècle à Amagney, dans le cadre de la valorisation patrimoniale, à hauteur de 40% du reste à charge, soit 6 464 €,
 - l'octroi d'une subvention sur l'étude pour la restauration de la cheminée de la papeterie à Deluz, dans le cadre de la valorisation patrimoniale, à hauteur de 50% du montant de l'étude, soit 5 772 €,
 - l'octroi d'une subvention sur les travaux pour la sécurisation et l'aménagement du carrefour à proximité de l'ENIL à Mamirolle, dans le cadre de l'aménagement d'espace public de convivialité à hauteur de 25 % et de la sécurisation des voies principales à hauteur de 10 % du reste à charge, soit un total de 8 958 €,
 - l'octroi d'une subvention sur l'étude et les travaux pour la sécurisation et l'aménagement de l'entrée du village à Tallenay, dans le cadre de l'aménagement des entrées de villages, à hauteur de 20 % de l'étude et de 10 % du reste à charge des travaux, soit un total de 17 222 €,
- autorise Monsieur le Président à signer toutes les conventions nécessaires.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 93 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°06 : Projet et contrat d'agglomération

↳ R- 6.1 - Programmation CITE 2007

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la programmation 2007 du contrat CITE et autorise Monsieur le Président à solliciter les subventions ou confirmer les demandes de subventions pour les projets retenus pour le compte de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon,
- autorise l'inscription du montant des subventions en recettes au budget de l'exercice courant par décisions modificatives, à réception des notifications attributives.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 99 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R- 6.2 - Appel à projets urbains FEDER : dépôt d'un dossier de la CAGB et de la Ville de Besançon

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve ce projet,
- autorise Monsieur le Président à solliciter les subventions de l'Union Européenne (FEDER), et de tout autre financeur potentiel, le Grand Besançon s'engageant à prendre en charge les financements non acquis,
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions à venir avec les partenaires pour leur participation financière,
- inscrit, par Décision Modificative au budget de l'exercice courant, dès réception des arrêtés attributifs, en recettes, les participations de chaque organisme aux chapitres concernés.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 99 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°07 : Voirie et stationnement

↳ R- 7.1 - Prise en charge de l'éclairage public de la RN57 entre l'A36 et la RD75

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur les propositions des modalités de prise en charge par la CAGB des coûts de fonctionnement de l'éclairage public de la RN57 au niveau du SIEV, entre l'A36 et la RD75,
- se prononce favorablement sur le projet d'avenant n°1 à la convention « ROCADE NORD-OUEST DE BESANCON – VOIE DES MONTBOUCONS » entre l'Etat et le Grand Besançon,
- se prononce favorablement sur le projet d'avenant n°1 à la convention « ROCADE NORD-OUEST DE BESANCON – VOIE DES MONTBOUCONS » entre la Ville de Besançon et le Grand Besançon,
- autorise Monsieur le Président ou Monsieur le 1^{er} Vice-Président à signer ces avenants.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 95 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R- 7.2 - Plan de Développement et de Modernisation des Itinéraires (PDMI) - Avis du Grand Besançon

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- autorise Monsieur le Président à demander à l'Etat l'ajout d'une opération supplémentaire à la programmation PDMI, à savoir le tronçon de RN57/E23 compris entre les Tours de l'Amitié à Besançon et Beure,
- confirme la priorisation des opérations inscrites au PDMI selon les trois grandes « familles » d'opérations suivantes :
 1. (1^{ère} priorité) une opération indispensable au fonctionnement du contournement ouest de Besançon : la réalisation du tronçon de RN57/E23 compris entre les Tours de l'Amitié à Besançon et Beure. Sans ce tronçon, l'itinéraire complet de la RN57/E23 dans l'agglomération n'est pas fonctionnel,
 2. (2nde priorité) deux opérations de très grande ampleur pour le territoire : la mise à 2 x 2 voies de la RN57 entre Devecey et l'A36, et l'achèvement du contournement sud-ouest (Voie des Mercureaux),
 3. (3^{ème} priorité) une opération complémentaire, permettant d'achever le contournement ouest de Besançon : la jonction de la voie des Mercureaux et du Trou au Loup,
- autorise Monsieur le Président à informer les services de l'Etat que l'ensemble de ces opérations est totalement indispensable au développement de l'agglomération bisontine,

- autorise Monsieur le Président à informer les services de l'Etat que la priorisation des opérations par la collectivité ne tient en aucun cas lieu d'engagement financier de celle-ci, hors opérations faisant déjà l'objet d'un conventionnement,
 - autorise Monsieur le Président à signer les courriers et les conventions afférents à ce PDMI.
- Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 95 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°08 : Politique de la ville

↳ R- 8.1 - Modification du règlement intérieur de l'aire d'accueil des gens du voyage de La Malcombe

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- la modification du règlement intérieur de l'aire d'accueil de la Malcombe,
- la modification du tarif de la nuitée en période hivernale et donc de le réduire d'1 €.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 95 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R- 8.2 - Règlement intérieur commun aux aires d'accueil périphériques des gens du voyage de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- le règlement intérieur et la convention d'occupation des aires d'accueil périphériques des gens du voyage,
- les tarifs de la redevance et de la caution.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 95 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°09 : Equipements culturels et sportifs

↳ R- 9.1 - Attribution d'une subvention au BRC Football

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 1 500 € au BRC pour l'organisation du « challenge des coeurs 2007 »,
- autorise Monsieur le Président à signer le contrat de partenariat à intervenir entre le BRC et la CAGB.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 95 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R- 9.2 - Musiques de Rues : bilan édition 2007 et convention de co-organisation Ville/CAGB/STTM - Convention d'application annuelle de l'évènement 2008 Ville/CAGB/STTM avec l'APMR

A la majorité, 2 voix contre, le Conseil de Communauté :

- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de co-organisation avec la Ville de Besançon et la STTM,
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer, dans le cadre du groupement de commandes la convention annuelle d'application du marché relative à l'organisation du festival « Musiques de Rues » 2008, à intervenir entre la Ville de Besançon, la CAGB, la STTM d'une part, et l'APMR d'autre part.

Rapport adopté à la majorité : Pour : 93 Contre : 2 Abstention : 0

Commission n°12 : Gestion des déchets

↳ R- 12.1 - Tarifs de la gestion des déchets - année 2008

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur les montants des tarifs 2008,
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 94 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°03 : Habitat

↳ R- 3.1 - Programmation "logements publics 2007"

MM. BARDEY, LOYAT, FOUSSERET, SCHNAEBELE et BOURQUE ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- valide la programmation 2007 des aides publiques à la pierre et la répartition des droits à engagements à hauteur de 1 049 914,25 €,
- autorise Monsieur le Président à signer l'ensemble des décisions de subventions pour les PLUS, PLA I et PALULOS ainsi que d'agrément en matière de PLS générées par la programmation 2007.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 87 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R- 3.2 - Approbation du Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (P.D.A.L.P.D)

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve les engagements du P.D.A.L.P.D 2007-2011,
- autorise Monsieur le Président à signer le P.D.A.L.P.D 2007-2011, au titre du Grand Besançon.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 94 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°04 : Transports et déplacements

↳ R- 4.1 - Application de la loi sur le dialogue social et la continuité du service public de transport de voyageurs- Proposition du "Plan Transports"

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- adopte le Plan de Transport proposé sur les services urbains du réseau GINKO, conformément à la Loi n° 2007-1224 du 21 août 2007 sur le dialogue social et la continuité du service public dans les transports terrestres réguliers de voyageurs,
- autorise Monsieur le Président à signer l'avenant afférent à la Délégation de Service Public 2005-2010 de KEOLIS Besançon pour permettre la mise en œuvre de ce Plan de Transport sur les services urbains,
- adopte le Plan de Transport proposé sur les services périurbains du réseau GINKO, conformément à la Loi n° 2007-1224 du 21 août 2007 sur le dialogue social et la continuité du service public dans les transports terrestres réguliers de voyageurs,
- autorise Monsieur le Président à signer les avenants afférents au marché d'affrètement 2007-2010 pour permettre la mise en œuvre de ce plan de Transport sur les services périurbains,
- décide de l'application de ces Plans de Transport GINKO à compter du 1^{er} janvier 2008,
- adopte le plan d'information des usagers en période dégradée et décide de l'application à compter du 1^{er} janvier 2008.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 92 Contre : 0 Abstention : 0

EXTRAIT DU REGISTRE

des

délibérations du Conseil de Communauté

Séance du vendredi 14 décembre 2007

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I.D - 46 avenue Villarceau à Besançon,
sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET
Conseillers communautaires en exercice : 138

Étaient présents : **Amagney :** Jean-Pierre FOSTEL **Arguel :** André AVIS **Audeux :** Françoise GALLIOU **Auxon-Dessus :** Michel BITTARD (à partir du rapport 1.1.2 et jusqu'au rapport 3.2), Serge RUTKOWSKI (à partir du rapport 1.1.2 et jusqu'au rapport 3.2) **Avanne Aveney :** Jean-Pierre TAILLARD (à partir du rapport 1.1.2) **Besançon :** Eric ALAUZET (à partir du rapport 1.1.2), Catherine BALLOT, Denis BAUD (jusqu'au rapport 2.1), Teddy BENETEAU de LAPRAIRIE, Pascal BONNET (à partir du rapport 1.1.2), Patrick BONTEMPS (à partir du rapport 1.1.2 et jusqu'au rapport 9.2), Patrick BOURQUE, Françoise BRANGET (jusqu'au rapport 1.2.4), Annaïck CHAUVET, Rosine CHAVIN-SIMONOT (à partir du rapport 1.1.2), Jean-Claude CHEVAILLER, Catherine COMTE-DELEUZE (jusqu'au rapport 1.1.2), Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI (à partir du rapport 1.1.2), Yves-Michel DAHOUI (jusqu'au rapport 2.1), Jean-Jacques DEMONET, Marie-Marguerite DUFAY (à partir du rapport 1.1.2), Emmanuel DUMONT, Jean-Louis FOUSSERET, Didier GENDRAUD, Martine JEANNIN, Sylvie JEANNIN (à partir du rapport 1.1.2 et jusqu'au rapport 2.1), Michel JOSSE, Michel LOYAT (à partir du rapport 1.1.2), Jacques MARIOT (jusqu'au rapport 1.1.1), Bruno MEDJALDI, Danièle POISSENOT (à partir du rapport 1.1.2 et jusqu'au rapport 2.1), Françoise PRESSE (jusqu'au rapport 1.2.3), Michel ROIGNOT, Jean-Claude ROY, Corinne TISSIER (à partir du rapport 1.1.2), Nicole WEINMAN **Beure :** Philippe CHANEY, Pierre JACQUET **Boussières :** Michel POULET **Busy :** Philippe SIMONIN (à partir du rapport 1.1.2) **Chaleze :** Paul MILESI (suppléant de Josseline SEITZ) **Chalezeule :** Raymond REYLE (jusqu'au rapport 1.1.7) **Champagney :** Claude VOIDEY (jusqu'au rapport 1.2.3) **Champoux :** Norbert DUPREY (à partir du rapport 1.1.2) **Champvans les Moulins :** Jean-Marie ROTH **Chaufontaine :** Christiane BEUCLER (suppléante de Alain CUCHE) **Deluz :** Yves TARDIEU **Ecole Valentin :** André BAVEREL (à partir du rapport 1.1.2) **Fontain :** Jean-Paul DILLSCHNEIDER (jusqu'au rapport 6.2) **François :** Françoise GILLET, Claude PREIONI **Gennes :** Gabriel JANNIN (jusqu'au rapport 6.2) **Grandfontaine :** François LOPEZ (suppléant de Richard SALA) **La Chevillotte :** Jean PIQUARD (à partir du rapport 1.1.2) **La Vèze :** Philippe CHANAU (jusqu'au rapport 6.2) **Mamirolle :** Jacques-Henry BAUER, Dominique MAILLOT **Marchaux :** Bernard BECOULET (à partir du rapport 1.1.2) **Mazerolles le Salin :** Daniel PARIS **Miserey Salines :** Marcel FELT, Denis JOLY **Montfaucon :** Pierre CONTOZ **Montferrand le Château :** Marcel COTTINY **Morre :** Jean-Michel CAYUELA, Gérard VALLET **Nancray :** Jean-Pierre MARTIN **Noironte :** Bernard MADOUX **Novillars :** Bernard BOURDAIS **Osselle :** Jacques MENIGOZ (jusqu'au rapport 1.1.1) **Pelousey :** Annick CHARPY **Pirey :** Claude BARTHOD-MALAT (jusqu'au rapport 1.1.1), Robert STEPOURJINE **Pouilley les Vignes :** Jean-Marc BOUSSET, Albert DEPIERRE **Rancenay :** Michel LETHIER **Roche lez Beauré :** Roland BARDEY (à partir du rapport 1.1.2 représenté par son suppléant Serge FERRI pour le rapport 1.1.1), Michel SCHNAEBELE **Routelle :** Claude SIMONIN **Saône :** Bernard GUYON **Serre les Sapins :** Nicole BARBEAU, Gabriel BAULIEU **Tallenay :** Jean-Yves PRALON **Thise :** Jacques SIFFERLIN (jusqu'au rapport 6.2) **Thoraise :** Jean-Paul MICHAUD **Torpes :** Denis JACQUIN **Vaire Arcier :** Patrick RACINE **Vaux les Prés :** Anne WY SOCKI (suppléante de Bernard GAVIGNET)

Étaient absents : **Auxon-Dessus :** Jacques CANAL, Jacques THIEBAUT **Avanne Aveney :** Christian GAGNEPAIN **Besançon :** Martine BULTOT, Claire CASENOVE, Nicole DAHAN, Béatrice FALCINELLA, Françoise FELLMANN, Vincent FUSTER, Abdel GHEZALI, Jocelyne GIROL, Paulette GUINCHARD, Loïc LABORIE, Bernard LAMBERT, Lucile LAMY, Christophe LIME, Sébastien MAIRE, Annie MENETRIER, Franck MONNEUR, Jacqueline PANIER, Catherine PUGET, Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN, Martine ROPERS, Jean ROSSELOT, Joëlle SCHIRRER, Danièle TETU **Boussières :** Bertrand ASTRIC **Braillans :** Alain BLESSEMAILLE **Chatillon le Duc :** Gilbert CANILLO, Jean-Marie DELACHAUX **Chaucenne :** Bernard VOUGNON **Chemaudin :** Gilbert GAVIGNET, Jean-Yves RENOUD **Dannemarie sur Crête :** Gérard GALLIOT, Jean-Pierre PROST **Grandfontaine :** Jean JOURDAIN **Ecole Valentin :** Yves GUYEN **Larnod :** Martine BERGIER **Le Gratteris :** Nicole JANNIN **Montfaucon :** Jean-Marie VERNET **Montferrand le Château :** Pascal DUCHEZEAU **Nancray :** Daniel ROLET **Novillars :** Raymonde BOURLON **Pelousey :** Jacques TERVEL **Pugey :** Marie-Noëlle LATHUILIERE **Saône :** Christelle PETITJEAN **Thise :** Claude BULLY **Vaire le Petit :** Jean-François THIEBAUD **Vorges les Pins :** Charles BATISTE

Secrétaire de séance : Marie-Odile CRABBE-DIAWARA

Procurations de vote :

Mandants : D. BAUD (à partir du rapport 5.1), M. BULTOT, Y-M. DAHOUI (à partir du rapport 5.1), B. FALCINELLA, V. FUSTER, A. GHEZALI, P. GUINCHARD, S. JEANNIN (à partir du rapport 5.1), L. LABORIE, B. LAMBERT, F. MONNEUR, J. PANIER, D. POISSENOT (à partir du rapport 5.1), F. PRESSE (à partir du rapport 1.2.4), M. ROPERS, J. ROSSELOT, J. SCHIRRER, D. TETU, B. ASTRIC, Y. GUYEN, P. DUCHEZEAU, R. BOURLON, J. MENIGOZ (à partir du rapport 1.1.2), C. BARTHOD-MALAT (à partir du rapport 1.1.2)

Mandataires : J-C. ROY (à partir du rapport 5.1), T. BENETEAU de LAPRAIRIE, B. MEDJALDI (à partir du rapport 5.1), J-J. DEMONET, E. DUMONT, R. CHAVIN-SIMONOT, J-L. FOUSSERET, M. JEANNIN (à partir du rapport 5.1), R. BARDEY, J-M. CAYUELA, J-C. CHEVAILLER, M. ROIGNOT, M-M. DUFAY (à partir du rapport 5.1), D. GENDRAUD (à partir du rapport 1.2.4), M. JOSSE, F. BRANGET, Y. TARDIEU, S JEANNIN, M. POULET, A. BAVEREL, M. COTTINY, B. BOURDAIS, M-O. CRABBE-DIAWARA (à partir du rapport 1.1.2), R. STEPOURJINE (à partir du rapport 1.1.2)